

LES SOUPES AUX CAILLOUX 2
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 6 Bis Chemin de Plessis Barbuise 10370 Villenauxe-la-Grande
RCS TROYES 940 014 954

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1ER JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier juin,

Madame Virginie BONNEFOY, née le 23 décembre 1983 à Toulon (83), demeurant 11 La Touche
– 77120 BEAUTHEIL-SAINTS,

Présidente et associée unique de la société LES SOUPES AUX CAILLOUX 2, décide ce qui suit :

PREMIÈRE DÉCISION - Modification de la dénomination sociale

L'Associée Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, " **À L'AUBE DES SOURIRES** ", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : **À L'AUBE DES SOURIRES.**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

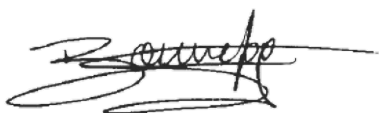
DEUXIÈME DÉCISION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait à Villenauxe-la-Grande,

Le 1er juin 2026

L'Associée unique et Présidente
Madame Virginie BONNEFOY



Certifié conforme par la gérance